



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 04 novembre 2021, à 20h00**

**EPFL  
Salle Polydome - Badoux**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : M. Daniel Sage**, Président du Conseil communal.

Appel : 65 Conseillères et Conseillers présent·e·s lors de l'appel.

10 personnes excusées : Mmes et MM. De Cagna Mattia, Mieville Daniela, Mossi Michele, Mouehli Samia, Raveau Stéphane, Rochat Jean, Suess Sébastien (arrive plus tard), Turtora Carlo, Vero Stefania, Zeka Arianda.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2021
3. Assermentation(s)
4. **Préavis n° 2021/23** – Autorisations générales accordées à la Municipalité – Législature 2021 – 2026
5. **Préavis n° 2021/24** – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels d'immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2021 – 2026
6. **Préavis n° 2021/25** – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit complémentaire
7. Interpellation de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano, Installation de la 5G à Ecublens
8. Interpellation de M. le Conseiller Gabriel Delabays, Cybersécurité
9. Divers
10. Communications municipales

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée par un court message quant aux conditions particulières concernant la tenue de cette assemblée.

Il remercie tout particulièrement les intervenants des TL – Transports Lausannois pour leur excellente présentation, qu'ils ont exposée durant la séance d'information d'avant Conseil. Projet « un tram pour l'Ouest »

- M. Federico Molina, Chef de la division planification, Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud
- M. Aymeric Sevestre, Responsable des aménagements du projet d'extension du Tramway lausannois, SDOL
- M. Marius Basty, Chef de projet du tramway Renens - Villars-Sainte-Croix, Entité Grands Projets, tl

**Monsieur le Président** invite l'Assemblée à visiter les roll-ups au fond de salle à la fin du Conseil et remercie les huissiers de les avoir installés.

Au nom des autorités communales, Monsieur le Président, remercie également l'EPFL ainsi que toutes les personnes ayant œuvrés pour la mise à disposition gracieusement de cet auditoire dans un délai très court. Il remercie également les deux huissiers ainsi que les deux secrétaires pour l'organisation ainsi que pour leur travail en vue de s'adapter aux nouvelles dispositions.

## **COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES**

### **Au chapitre des communications :**

**Suite à la demande de M. le Conseiller Charles Koller, Monsieur le Président** informe l'Assemblée qu'à ce jour 31 conseiller·ère·s Conseiller·ère·s reçoivent les documents usuels pour les Conseils communaux par courrier et 44 Conseiller·ère·s Conseiller·ère·s reçoivent ces documents par voie électronique.

**M. le Président** informe l'Assemblée que les enveloppes, concernant les budgets de la séance du 10.12.2021, sont à leur disposition à la sortie de la salle, à la fin de la séance.

### **Au chapitre des représentations :**

**M. le Président**, a pu se rendre non sans satisfaction aux manifestations suivantes :

- **Le 6 octobre**, il s'est rendu aux portes-ouvertes de l'association Hackuarium à l'occasion de leur 7ème anniversaire. Ces enthousiastes biohackers pratiquent la science ouverte par d'impressionnantes expériences de biologie, y compris avec des ateliers destinés aux enfants.
- **Le 12 octobre**, il a participé à la séance d'information et de présentation de l'AJESOL, l'Association pour l'accueil des jeunes enfants du sud-ouest lausannois. Cette occasion lui a permis de constater que la forte augmentation des places en pré-scolaire, en parascolaire et en accueil familial de jour permettra d'être bientôt en phase avec les besoins de placement.

- **Le 15 octobre**, s'est tenue la visite de la salle des combles de l'Auberge communale qui avait été aménagée dans une configuration adaptée à la tenue de nos séances plénières du Conseil communal.
- **Le 29 octobre**, il a pu participer à la soirée solaire organisée par Solarity avec la projection du film "A contresens".

#### **Au chapitre des correspondances :**

**M. le Président** a reçu les correspondances suivantes :

- **Le 1 octobre**, lui est parvenu un email de Madame Rastogi-Mayor et de Messieurs Bossel et Coquoz qui nous ont remercié pour l'accueil que nous leur avons réservé lors de la présentation des sociétés SIE SA et TVT Services SA.
- **Le 2 novembre**, **M. le Président** a reçu une demande d'annonce de l'Association des 55+ d'Ecublens. Les 55+ organisent, en effet, une brocante, le samedi 6 novembre 2021 de 08h00 à 16h00 dans la Grande salle du Motty. C'est une occasion pour chiner et acheter toutes sortes d'objets d'antiquités, à des prix bradés. Une buvette sera aussi à disposition dans la Grande salle. Le certificat COVID reste obligatoire pour l'accès à cette manifestation.

**M. le Président** en a terminé avec les communications présidentielles et passe au premier point de l'ordre du jour.

⇒ **Arrivée de Monsieur le Conseiller Sébastian Suess, l'assemblée passe à 66 Conseiller·ère·s**

#### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

Les interpellations de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano et de M. le Conseiller Gabriel Delabays ont été portées à l'ordre du jour aux points 7 et 8.

Concernant l'interpellation de Monsieur le Conseiller José Birbaum, la Municipalité répondra par écrit lors du prochain Conseil communal, ce qui explique qu'elle ne soit pas portée à l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est **accepté à l'unanimité**.

#### **POINT 2      Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 30 septembre**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce document.

A la demande de **M. le Municipal Jean-Louis Radice**, une modification a été portée à notre attention concernant la dernière phrase de son intervention en page 9/15.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice**, précise que sur le plan de quartier discuté, le terme « dernier plan de quartier » est erroné, en effet si le PA Pontet-Sorge est bien le dernier qui concerne un périmètre dédié essentiellement à l'accueil de logements, deux PA se

rapportant aux zones d'activités sont en cours, celui de Vallaire-Venoge et celui d'Epenex Sud.

De plus, la révision du PGA (Plan Général d'Affectation) d'Ecublens est également à l'étude, conformément à l'application de la LAT. Cette dernière s'inscrit dans le cadre défini par le PDI, récemment adopté par l'ensemble des autorités concernées.

La parole n'est plus sollicitée.

Au vote, ce procès-verbal tel que modifié est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 3 Assermentation(s)**

**- Pas d'assermentation -**

### **POINT 4 Préavis n° 2021/23 – Autorisations générales accordées à la Municipalité – Législature 2021 – 2026**

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport de la Commission des finances (ci-après : CoFin).

Les conclusions de la CoFin sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité des huit membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel qu'amendé. »*

#### **Proposition d'amendement de la Commission des Finances :**

- ⇒ **Au point 7 des conclusions : remplacer Fr. 100'000.- par Fr. 30'000.- selon les raisons indiquées ci-dessous**

#### **AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACCORDER DES PRETS**

*« Cette autorisation est nouvelle et a été motivée, entre autres, par le prêt à la FVJC mentionné dans le préavis, et qui a été le seul accordé durant les années 2016 – 2020.*

*La commission a discuté de la limite de Fr. 100'000.- proposée par le préavis, et qui est aussi élevée que la limite pour des cas urgents et imprévisibles (cf. chap. 3) ! Les sociétés locales ont de facto majoritairement des besoins limités. La commission s'est mise d'accord d'abaisser la limite supérieure à Fr. 30'000.-. Si une société devait avoir un besoin ponctuel plus important, la commission est d'avis qu'un préavis devrait s'imposer. Pour ces raisons, la commission propose à l'unanimité l'amendement suivant : **AMENDEMENT : au point 7 des conclusions : remplacer Fr. 100'000.- par Fr. 30'000.-.** »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport puis ouvre la discussion sur cet amendement en rappelant l'article 94, alinéa 4 du règlement du Conseil communal que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

**Monsieur le Conseiller Diego Rindisbacher** demande la parole pour informer le conseil que le groupe des Verts est défavorable vis-à-vis de cet amendement. Il mentionne que son

groupe est d'accord sur le fait que les besoins des sociétés locales sont mesurés, en revanche, il indique que le rapport ne mentionne pas du tout un autre point du préavis, soit celui sur les collaborations intercommunales et il est important, selon son groupe, que la ville d'Ecublens puisse participer à la hauteur de ses moyens dans les divers projets intercommunaux.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

L'amendement de la Commission est proposé au vote après relecture de la proposition de modification.

**L'amendement est refusé par 31 non, 25 oui et 5 abstentions.**

M. le Président rend la parole à M. le Conseiller Dudt pour la lecture du **VŒU** de la Commission des Finances :

*« Et finalement la commission émet le **VŒU** que la Municipalité lui fournisse d'office, et avant chaque séance de commission, toutes les données chiffrées dont elle a besoin pour pouvoir statuer en connaissance de cause. Par exemple, lorsqu'on traite de demandes de prolongations, il s'agit d'avoir les bilans des années antérieures. Ou lors de changements tarifaires, toutes les données permettant d'en estimer les conséquences. »*

M. le Président ouvre la parole sur l'ensemble du préavis.

Madame la Conseillère Perez Chevallaz prend la parole au nom du groupe PSIG afin de déposer le vœu suivant :

*« Les capitaux placés dans des banques ou institutions ont des effets sur l'environnement, le climat et la société. Certaines banques placent leurs capitaux dans le secteur de l'énergie fossile comme les forages pétroliers ou les mines de charbon, alors que d'autres investissent dans la production d'énergie issue de sources renouvelables, par exemple, solaires, éoliennes ou hydrauliques et de ce fait, soutiennent la transition énergétique. Lorsque les banques soutiennent les entreprises respectueuses du climat par le biais de crédits, elles exercent une influence positive sur la nature. Par conséquent, le placement de capitaux dans des instituts écoresponsables peut permettre de réaliser les objectifs dépassant la simple finalité financière et d'agir en faveur de la nature de la société. Dès lors, il est primordial que la commune prenne en compte la durabilité lors de ses placements. »*

Le PSIG dépose donc le **VOEU** que les capitaux de la commune soient placés dans des établissements bancaires respectueux du climat et soutenant la transition énergétique.

(Annexe 1)

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/23 est **accepté à une large majorité avec 12 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/23,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, les autorisations générales suivantes :

1. acquérir des participations dans des sociétés commerciales, des associations ou des fondations jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- par cas et au maximum Fr. 50'000.- pour la durée de la législature ;
2. engager des dépenses imprévisibles et urgentes jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas ;
3. engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.- par cas ;
4. engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.- par cas ;
5. engager des dépenses d'investissement excédent de moins de 5 % le montant du crédit accordé, mais au maximum Fr. 100'000 par cas ;
6. placer ses disponibilités auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse, en priorité des banques cantonales, ou des communes suisses ;
7. accorder des prêts pour un montant maximum de Fr. 100'000.- par cas à des associations locales sportives ou culturelles, à des associations de communes ou à d'autres collaborations intercommunales dont la Commune est membre.

**POINT 5** **Préavis n° 2021/24** – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels d'immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2021 – 2026

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport de la Commission des finances (ci-après : CoFin).

Les conclusions de la CoFin sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est avec **4 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS** que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry** dépose un amendement au nom du PLR décrit ci-dessous : (*Annexe 2*)

« d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de

droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. **5'000'000.- (cinq millions de francs) au lieu de Fr. 10'000'000.- (dix millions de francs)** au total. »

Cet amendement fait suite aux débats de la Commission des finances dont l'amendement identique avait été refusé en séance de commission. Lors de la précédente législature, le plafond était de Fr. 3'000'000.-

**M. le Président** remercie Madame Reeb-Landry pour son intervention et ouvre la discussion sur l'amendement.

**M. le Conseiller Diego Rindisbacher** mentionne qu'au nom du groupe des Verts, il est défavorable à cet amendement. Une des raisons principales est qu'il n'est pas nécessaire, selon lui, d'instaurer un tel plafond à notre municipalité mais plutôt de leur faire confiance quant à son utilisation.

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola** aurait souhaité que les personnes proposant cet amendement donnent plus d'infos sur les raisons les ayant poussées au dépôt de cet amendement. Il ne comprend pas les raisons de la baisse proposée de Fr. 10'000'000.- à Fr. 5'000'000.-. Il mentionne enfin que le groupe PSIG est opposé à cet amendement.

**Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry** prend la parole pour mentionner que cette compétence revenait jusqu'à présent au Conseil communal et qu'il serait souhaitable qu'à partir de Fr. 5'000'000.- cela reste de sa compétence.

**M. le Syndic Christian Maeder**, croit qu'il faut vivre avec son temps, si l'on rembobine, il y a 5 ans, la municipalité avait proposé Fr. 5'000'000.-, le Conseil avait finalement raboté Fr. 2'000'000.- pour finir à Fr. 3'000'000.

Aujourd'hui, la situation n'est pas tout à fait la même sur le marché de l'immobilier. Les prix de l'immobilier ont pris l'ascenseur, principalement sur l'arc lémanique, et plus particulièrement encore dans la région lausannoise et encore plus particulièrement sur Ecublens. Si aujourd'hui, la Municipalité devait avoir l'occasion d'acquérir un bien intéressant, la somme de Fr. 3'000'000.- est largement insuffisante, quel que soit le bien. Ce qui est intéressant c'est de pouvoir interagir rapidement, sans avoir à rédiger de préavis, sans parler du droit de préemption qui est nouveau par rapport à la loi, on peut aussi avoir des opportunités de terrains pour lesquels il faut signer vite.

Aujourd'hui, il n'y a pas de perspectives ou de terrains en vue, mais si l'occasion devait se présenter il serait dommage de manquer une opportunité. Il y a parfois des terrains qui peuvent paraître intéressants de premier abord mais qui sont stratégiques car bien situés. Il ne faut pas les manquer car dans le futur cela pourrait permettre d'être inclus dans les discussions d'un futur plan de quartier en tant que commune. Voilà pour quelles raisons la Municipalité souhaite que cet amendement soit refusé. Monsieur le Syndic dit aussi qu'Ecublens n'est pas la seule commune à proposer de passer à Fr. 10'000'000.-, plusieurs le font. Bussigny ou Renens sont dans les mêmes fourchettes de montants et plus récemment la Municipalité de Vevey avait proposé Fr. 25'000'000.- puis finalement le Conseil communal leur en a octroyé le double après de très longues discussions pour justifier les raisons.

Monsieur le Syndic mentionne qu'il ne faut pas avoir de craintes car notre commune n'est pas la seule à demander cette autorisation, et qu'aucun mauvais usage ne sera fait de cette somme. Si un objet de plus de Fr. 10'000'000.- devait se présenter, la Municipalité fera un préavis.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice**, en complément des informations transmises par Monsieur le Syndic, indique que le montant demandé dans ce préavis fait un lien avec l'entrée en vigueur de la L3PL entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La difficulté est de pouvoir évaluer l'intérêt de la commune dans un délai de 40 jours à acquérir un bien. Il y a a priori très peu d'opportunités qui pourraient se présenter à Ecublens à très court terme. C'est plutôt des terrains non construits qui sont visés et qui sont ensuite proposés sous forme de DDP au bénéfice d'une société coopérative et sur laquelle l'amortissement du coût d'achat est fait sur 20 à 30 ans puis ensuite après 90 à 100 ans, soit à l'échéance du DDP, de récupérer le terrain y.c. ce qui y a été bâti. Vu le délai de 40 jours inscrit dans la loi, la commune de Lausanne a, par exemple, mis en place une commission d'évaluation pour évaluer le côté rentable de l'acquisition. Jusqu'à aujourd'hui, aucun logement dont la commune aurait pu faire l'acquisition en lien avec la L3PL n'offrait d'intérêt suffisant pour notre commune. Monsieur Radice mentionne que même si le Conseil accepte cette limite de Fr. 10'000'000, la commune devrait d'abord mettre en place une structure permettant de faire les évaluations nécessaires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

**M. le Conseiller communal José Birbaum** abonde dans le sens des propos de Mme la Conseillère Reeb-Landry, à savoir que l'acquisition d'immeubles est une compétence voulue par la constitution vaudoise et qu'elle est donnée au Conseil communal. Dans le cadre d'acquisitions d'immeubles sans le droit de préemption, il est courant que la commune concernée acquiert l'immeuble de façon subordonnée à l'accord du Conseil communal. C'est une condition qui engage (clause exécutoire) la commune si le conseil communal donne son accord, ce qui permet d'être très engagé. Monsieur le Conseiller Birbaum mentionne que le Syndic a omis d'indiquer que dans le cadre des autres communes ayant fortement augmenté le montant accordé à la Municipalité, c'est très souvent subordonné au préavis de leur Commission des finances c'est notamment le cas à Bussigny au-delà de Fr. 5'000'000., c'est donc un verrou pour le conseil par le biais de la commission des finances qui peut être rapidement sollicitée et valider l'accord.

**Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano** prend la parole pour indiquer quelques comparaisons avec d'autres communes. Rolle, par exemple, a fixé une somme de Fr. 2'000'000.-, Aigle à Fr. 1'500'000.-, enfin Morges qui compte environ 16'000 habitants, a statué sur les aliénations et les acquisitions de biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de Fr. 1'500'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

Pully qui compte environ 18'700 habitants a accordé à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence d'un montant maximum de Fr. 5'000'000.-, en une ou plusieurs fois, avec l'accord préalable de la Commission d'achat d'immeubles et une information aux membres de la Commission des finances. Mme la



Conseillère Chantal Junod Napoletano mentionne qu'il est intéressant d'avoir une vision des accords en vigueur dans les communes avoisinantes.

**M. le Conseiller communal Eric Darbellay** apporte quelques précisions sur la somme évoquée dans l'amendement, tout d'abord la somme de Fr. 5'000'000.- lui paraît raisonnable, alors que Fr. 10'000'000.- représente en moyenne 20 points d'impôts, c'est également 3 fois la marge d'autofinancement de ces dernières années. La Municipalité peut avoir la possibilité d'engager ces Fr. 10'000'000.- en une seule acquisition. Monsieur Darbellay aurait bien aimé avoir les explications de M. le Municipal Radice évoquées ce soir lors de la Commission des finances car c'est une question qui a été posée lors de ladite commission afin de connaître les opportunités qui pouvaient se présenter. L'acquisition ne pouvant ensuite se faire via ce droit de préemption que si la Commune réalise des logements d'utilité publique, ce qui n'est pas si simple. Vu les informations transmises, à savoir que la structure n'est actuellement pas en place pour l'acquisition de ce type de logements, il ne voit pas la raison d'accorder un tel montant.

**M. le Syndic Christian Maeder** déclare que brandir la notion de points d'impôt lui paraît inopportun, car si l'acquisition d'un bien pour Fr. 10'000'000.- devait se réaliser en une seule fois, ce bien ne serait pas amorti en une seule année avec 20 points d'impôt de plus. On ne peut pas comparer les points d'impôts qui sont utilisés pour le fonctionnement du budget, alors qu'un investissement sera amorti en 30 ans, soit environ CHF 333'000.- d'amortissement annuel, ce qui équivaut à un demi-point d'impôt. Il ne faut donc pas mélanger les choses.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** rebondit sur les propos de Monsieur le Conseiller Birbaum vis-à-vis de la commune de Bussigny qui est en avance sur Ecublens. Il a confirmé que notre commune (le service de l'urbanisme) n'est pas encore prête, il faut déjà que l'opportunité se présente, (puis la mise en œuvre n'est pas encore prête) pour que la mise en œuvre soit mise sur pied. Le refus de ce préavis mettrait à néant la possibilité de se positionner sur ce type d'acquisition. Le processus qui sera décidé pour notre commune sera communiqué au Conseil communal qui pourrait être la commission des finances. Aujourd'hui la procédure n'est pas prête mais l'acceptation de ce préavis permettrait de la mettre en place. La réduction de la somme ne remettra pas en considération les réflexions sur la mise en place d'une procédure mais limitera l'action de la commune.

**M. le Conseiller Nicolas Morel** réagit face à une proposition de M. le Conseiller José Birbaum, à savoir que la Commission des finances préavise sur chaque mise en œuvre d'une somme plus grande qu'une certaine limite. Ce mécanisme permettrait de répondre au délai de 40 jours mais n'est pas prévu dans ce préavis, il faudrait donc réfléchir calmement en cours de législature pour modifier le règlement du Conseil communal allant dans cette direction pour changer le processus. Il encourage, dans l'intervalle, à refuser cet amendement et d'en rediscuter en cours de législature pour la législature suivante,

**Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry** trouve la proposition de M. le Conseiller Morel tout à fait acceptable et demande donc comment figer cette demande du Conseil communal, afin de pouvoir mettre en place un processus tel qu'évoqué.

**M. le Président** répond que cela passe par une initiative parlementaire qui va dans ce sens.

**M. le Conseiller Nader Donzel** prend l'exemple du développement de ces dernières années et des projets du type Biopôle, de PME qui se sont installées récemment amenant de nombreux emplois ou encore le Trust Center sur l'ancien site de Bobst. Il faut mentionner que la proximité avec l'EPFL représente une opportunité de pouvoir, à terme, installer un de ces centres sur notre territoire. Monsieur Donzel trouve regrettable que des sociétés quittent la commune pour aller par exemple à Renens sur l'ancien site de l'IRL ou partent dans des régions ou villes plus éloignées que les sites qui pourraient être proposés par Ecublens. Il mentionne également que les transactions immobilières vont extrêmement vite. Le site de l'IRL par exemple, lorsqu'il a été repris par le CACIB a été vendu en moins d'un mois. Donner donc, la possibilité à la commune de pouvoir régater et pouvoir attirer des pôles de compétences comme il y en a autour de Lausanne est important et dans ce sens, l'amendement ne fait aucun sens.

La parole n'étant plus sollicitée, elle est close.

L'amendement déposé par le groupe PLR+ID est proposé au vote après relecture de la proposition de modification.

**L'amendement est refusé par 16 oui, 39 refus et 1 abstention.**

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel que présenté. La parole n'étant pas sollicitée, elle est close.

Au vote, le préavis n° 2021/24 est **accepté avec 51 voix pour, 14 voix contre et une abstention.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/24,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- (trois cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
2. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 10'000'000.- (dix millions de francs) au total.

**POINT 6 Préavis n° 2021/25 – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit complémentaire**

**M. le Président** passe la parole à M. Gabriel Delabays pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« A la lumière des éléments exposés, l'investissement en matière de panneaux solaires s'avère largement rentable et répond au cahier des charges de « Cité de l'énergie ». Par ailleurs, certains frais complémentaires, telle que l'amiante supplémentaire, étaient difficiles à anticiper. L'un des commissaires regrette cependant que le raccordement au CAD ait été oublié, ce qui représente près du 1/3 du crédit complémentaire. Toutefois, le commissaire en question salue l'opportunité trouvée en matière de panneaux solaires, de même que ses collègues, dès lors il ne refusera pas le crédit complémentaire. »*

*En conclusion, la Commission vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que formulé par la Municipalité. »*

**M. le Président** remercie M. Gabriel Delabays pour son rapport et passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport pour la commission de finances.

Les conclusions de la CoFin sont les suivantes :

*« Après longue délibération, c'est avec **1 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS** que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**Monsieur le rapporteur de la CoFin** mentionne que si le préavis a été accepté par un oui et un non, le reste en abstentions, c'est grâce à la voix prépondérante du président qui a fait la différence.

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**Madame la Municipale Petoud** prend la parole au nom de la Municipalité afin de répondre aux questions de la Commission des Finances et s'exprime en ces mots :

*« Elle se dit surprise dans la lecture du rapport de la CoFin d'avoir très peu d'informations sur la finance. Elle revient sur le rôle de la CoFin qui consiste à rassurer les membres du Conseil communal quant aux moyens de la Commune concernant une dépense, si la Commune a les moyens ou pas et si cette dépense est nécessaire ou justifiée. »*

Elle constate tout de même que la CoFin a pu, l'espère-t-elle, rassurer l'assemblée sur le financement de ce crédit complémentaire par le fait qu'elle mentionne dans son rapport de la phrase suivante : *« Les aspects liés au financement par la trésorerie ordinaire, à l'impact sur les charges annuelles, ainsi qu'au plan d'amortissement n'appellent, quant à eux, pas de commentaires particuliers. »*

## **Préavis 2020/03 Raccordement réseau CAD du site du Pontet – Chaufferie de Mars**

### **Chapitre 6 – Centrale de chauffe du Pontet**

Sur le site scolaire du Pontet, le bâtiment de Mars abrite la centrale de chauffe destinée à distribuer l'énergie à l'ensemble des bâtiments de ce site, à l'exception du bâtiment Pluton et Neptune.

### **Chapitre 7.1 - Phase provisoire – Explications techniques**

ECUCAD va exploiter la centrale à gaz existante du Pontet installée dans le bâtiment Mars. Cette centrale provisoire fournira l'énergie aux bâtiments du site du Pontet, ainsi qu'au bâtiment Pluton.

### **Chapitre 7.2 – Phase définitive – Explications techniques**

Lorsque les centrales de chauffe (Migros-Jowa) ainsi que le réseau CAD seront construits, le site du Pontet ainsi que le bâtiment Pluton seront ainsi déjà raccordés au CAD.

### **Chapitre 7.3 – Forfait unique de raccordement du site du Pontet – Explications financières**

Dans ce chapitre, on ne parle que de la partie financière du raccordement du site du Pontet pour un montant de CHF 264'950 et non pas du bâtiment Pluton.

## **Préavis 2021/25 – Bâtiment Pluton crédit complémentaire**

Dans le cadre de ce préavis il y avait lieu de remplacer la chaudière à mazout par le raccordement au CAD et ainsi avoir une source de chaleur renouvelable.

Lors d'un raccordement au CAD, et ceci pour chaque bâtiment, idem pour un privé, il y a lieu de payer à l'entreprise gestionnaire du CAD un forfait unique de raccordement. Ce forfait a pour but de financer la sous-station installée dans le bâtiment ainsi que les fouilles de génie civil nécessaires à amener les conduites jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Dans le cas présent, il s'agit des fouilles depuis la chaufferie de Mars au bâtiment Pluton.

Ceci est un investissement qui doit être supporté par le bâtiment concerné au même titre que le fait un privé qui souhaite se raccorder au gaz ou au CAD.

Oubli du mandataire général qui avait la responsabilité de consolider le budget de tous les mandataires spécialisés.

Le mandataire spécialisé n'avait pas dans sa série de prix, un poste pour la production de chaleur. Il n'a donc pas mis de forfait pour le raccordement au CAD, car il a pensé que la commune le finançait par un autre moyen.

Le poste chauffage-ventilation (même ingénieur) est budgété à CH 453'000.-. Cela représente de nombreuses pages de documents contenant toutes les différentes positions à remplir. Si le mandataire général a vérifié tous les documents reçus ainsi qu'analysé les chiffres afin de choisir la meilleure offre, il lui a échappé cet élément des frais du raccordement.

C'est un oubli malheureux, non détecté par le mandataire général mais l'erreur est humaine et il ne s'agit pas de chercher qui a fait la faute. Par ailleurs, cette dépense est obligatoire, car le forfait de raccordement représente dans la majeure partie des cas les mêmes coûts

que le remplacement d'une chaudière à gaz ou à mazout. Il s'agit donc bien d'une dépense indispensable au fonctionnement du bâtiment. »

**M. le Conseiller Nader Donzel** remercie Mme la Municipale pour ses réponses et relève plusieurs points; à savoir que l'erreur est humaine vu la complexité du projet et que dans sa globalité nous parlons de 3 % de déviation, ce qui n'est pas en soi choquant. Cependant, plusieurs points ont déplu en Commission des finances, tout d'abord le fait d'être face à un préavis ou finalement, que le vote soit positif ou négatif cela n'a pas d'impact, vu que les travaux ont déjà été effectués et que la commune est redevable de la somme engagée. Le deuxième point est lié au flou relatif aux questions posées durant la Commission. Un des membres a appelé le chef de service concerné et ses réponses n'avaient pas la clarté de celles apportées ce soir, ce qui donne l'impression d'un écran de fumée jeté aux yeux. C'est pour ces raisons qu'il y a eu ce nombre important d'abstentions.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** prend la parole pour confirmer qu'avec la hausse récente des coûts des matières premières, il est possible que la Municipalité doive revenir avec des besoins complémentaires. S'il y a un gros problème durant un chantier, la Municipalité réagira. Si par exemple un mur devait s'effondrer il n'est pas possible de ne pas le remonter même si cela engendre des coûts supérieurs. Mme la Municipale informe également qu'elle a passé une heure avec son chef de service a rédigé la note lue durant le Conseil de ce soir, ceci pour démontrer la complexité du dossier. Il est possible que sur un simple appel comme celui qu'il y a eu entre le président de la CoFin et le chef de service concerné, il n'ait pas été possible d'informer suffisamment en détail mais le mot « écran de fumée » n'est pas adapté. Mme la Municipale invite la CoFin à proposer qu'elle puisse participer aux séances de Commissions si cela semble nécessaire à ladite Commission, en effet, M. le Syndic est surtout présent pour la partie financière. Mme la Municipale ainsi que son chef de service sont donc disponibles au besoin.

**M. le Syndic Christian Maeder** a procédé à quelques recherches dans la loi sur la comptabilité des communes concernant les crédits d'investissements. Ce sont des préavis selon l'article 14 soit « Tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil communal indiquant le but, le montant, le mode de financement, la durée et l'amortissement. L'article 16 indique que la Municipalité veille à ce que les crédits d'investissement ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est dépassé, toute dépense complémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. La Municipalité a le droit de dépasser le budget de 5%, max. CHF 100'000.-. Si la somme avait été de moins de CHF 100'000.- il n'y aurait pas eu besoin de faire de préavis ce soir. Ce soir, donc, la Municipalité souhaite informer le conseil du probable dépassement de plus de CHF 100'000.- et obtenir l'accord pour le financement de ces coûts. Le raccordement est réalisé mais il n'y a pas encore le chauffage.

**M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt** prend la parole en son nom propre. Il confirme que le rapport de la CoFin a peut-être été un peu rude mais souhaite quand même faire remarquer que la commission a veillé à ce que le préavis soit accepté et recommande au Conseil de l'accepter. Il revient sur les dires de Mme la Municipale et a cru comprendre que la CoFin ne devait se prononcer uniquement sur la possibilité ou non pour la commune de financer un tel coût. Si la Commission devait se contenter uniquement de cela, il n'y aurait pas beaucoup de préavis qui nécessiteraient son intervention. Ayant déjà entendu d'autres membres de la Municipalité tenir ce même type de propos, il souhaite savoir d'où sont tirés ces avis, car en prenant l'article 48 du règlement du Conseil, il est fait mention dans les tâches de la CoFin à son point 5 « La CoFin est de surcroît chargée de

rapporter sur tout préavis ayant une portée financière » mais il n'est nullement écrit comment elle doit rapporter ni comment les discussions doivent se passer. Elle est donc libre de délibérer comme elle l'entend. Enfin, il trouve intéressant d'inviter un autre municipal ou un chef de service lorsqu'un préavis le nécessite mais malheureusement très souvent la commission n'en s'en rend compte que durant les discussions en commission, c'est donc trop tard. Dans des précédents préavis, la CoFin a d'ailleurs contacté la Municipalité pour obtenir des informations complémentaires afin de préparer correctement la séance qui devait venir.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/25 est **accepté avec 51 voix pour, 5 voix contre et 10 abstentions.**

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2021/25,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'accepter le projet de couvrir la totalité de la toiture du bâtiment pluton avec du solaire photovoltaïque ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.-** (cent cinquante mille francs) pour le travaux de rénovation des installations technique, du bassin, des vestiaires et des distribution du bâtiment Pluton, selon le présent préavis, et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/02.

Cette dépense complémentaire de Fr. 150'000.- sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle engendrera de nouvelles charges annuelles d'exploitation estimées à Fr. 1'500.- et des gains annuels estimés de Fr. 16'000.-. Elle sera ajoutée au montant du crédit initial et sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton - réfection bassin, sanitaires et technique ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

### **POINT 7 Interpellation de Mme la Conseillère communale Chantal Junod Napoletano, concernant l'installation de la 5G à Ecublens**

**M. le Président** informe que tous les membres du Conseil communal ont pu prendre connaissance de l'interpellation de Mme la Conseillère Junod Napoletano dans l'annexe 6 du PV du 30.09.2021

L'interpellation ayant été soutenue par 5 conseiller·ère.s, elle peut être valablement développée devant l'assemblée.

**M. le Président** donne la parole à Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano.

Madame la Conseillère plaide pour un recours à la technologie de la 5G qui soit raisonné et raisonnable. Elle ne souhaite pas re-donner lecture de son interpellation mais relèverait trois éléments et s'exprime développés ci-dessous :

1. La nouvelle mise à l'enquête publique parue depuis notre dernière séance du Conseil : Chemin des Trois-Ponts (propriétaire : Confédération suisse, Office fédéral des routes) : modification d'un site de téléphonie mobile existant pour Salt Mobile SA et Swisscom SA. La carte synoptique illustrant l'emplacement des antennes émettrices publiée par l'OFCOM (Office fédéral de la communication) sur la base des informations fournies par les opérateurs en relève bien sept pour Ecublens.
2. Concernant les labels qui y sont cités : Ville Verte et Commune en Santé, j'aurais également pu mettre en évidence celui de Cité de l'énergie : ce label serait-il compatible en acceptant une utilisation irréfléchie de la 5G ? Selon moi, il ne pourrait l'être qu'avec des garde-fous clairement définis. Il peut être ici utile de rappeler que notre pays risque de devoir pallier un risque de pénurie d'électricité à l'horizon 2026 comme la population en a été informée par le Conseil fédéral.
3. Le fait que notre Municipalité établisse actuellement un Plan climat communal (Rapport-préavis n° 2021/08) qui sera soumis au Conseil au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Au niveau de l'impact sur l'environnement, le numérique représente actuellement près de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et pourrait atteindre 8% d'ici à 2025. A cela s'ajoutent des répercussions non négligeables entre autres sur les métaux rares.

Ne s'agit-il pas là aussi d'y intégrer cette question en entamant une démarche visant la sobriété numérique ?

A ce sujet, l'EPFL a publié le 21 février dernier sur son site un bref article intitulé La sobriété numérique passe au rang des priorités, article accompagné d'un rapport intitulé Impact environnemental du Numérique à l'EPFL. S'il concerne principalement l'EPFL, plusieurs données sont intéressantes au niveau Suisse.

Face à la 5G, vous l'aurez compris, les préoccupations qui – à mon avis – devraient être nôtres, se situent à plusieurs niveaux, principalement : sanitaire, écologique, mais également sociologique et économique.

Et l'actualité y fait pleinement écho :

- Les dirigeants du G20 se sont entendus dimanche dernier à Rome sur un objectif de limitation du réchauffement climatique à 1.5°.
- La COP26, 26<sup>ème</sup> Conférence mondiale se tenant cette semaine à Glasgow, réunissant 120 chefs d'Etat constatant à l'unanimité qu'il est plus que temps de limiter le réchauffement climatique.

Madame la Conseillère remercie l'assemblée de son attention.

**M. le Président** remercie Mme Chantal Junod Napoletano pour son développement. Il demande si la Municipalité souhaite prendre la parole à ce stade. La Municipalité ne souhaitant pas prendre la parole aujourd'hui, suivant le schéma de l'interpellation, elle devra prendre position lors du prochain Conseil communal. La réponse y sera donc donnée sous forme orale ou écrite lors d'un prochain conseil.

#### **POINT 8 Interpellation de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays, concernant la Cybersécurité à Ecublens**

**M. le Président** informe que tous les membres du Conseil communal ont pu prendre connaissance de l'interpellation de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays dans l'annexe 8 du PV du 30.09.2021

L'interpellation ayant été soutenue par plus de 5 conseiller-ère.s, elle peut être valablement développée devant l'assemblée.

**M. le Président** donne la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays qui s'exprime en ces mots:

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** ne souhaite pas re-donner lecture de son interpellation dans son intégralité mais souhaite donner quelques informations complémentaires. Il souhaite rappeler la situation qui est survenue dans la Commune de Rolle où plusieurs données ont été dérobées à environ 5'000 habitants. Ces données hackées concernent principalement des coordonnées personnelles et bancaires, des numéros AVS ainsi que des numéros de contribuables. Il rappelle la cyberattaque de la Commune de Montreux où l'arrêt complet du système a duré 1 semaine. Selon les explications de l'émission "*Mise au point*" de la RTS, diffusée il y a deux semaines, les protocoles mis en place n'étaient pas suffisants pour protéger les données des habitants. Il informe également l'assemblée que le portail d'entreprise du Secrétariat d'Etat à l'économie a également été hacké et qu'un grand nombre de données ont là aussi été dérobées.

Monsieur le Conseiller, souhaite en premier lieu s'assurer que les données des concitoyens d'Ecublens soient correctement protégées et en second lieu s'assurer que des protocoles de protection ont été mis en place dans notre commune. Ceci dans le but d'éviter des shutdowns (arrêt total du système) informatique tel qu'il y a eu à Montreux pendant près d'une semaine.

**M. le Président** remercie M. Gabriel Delabays pour son développement. Il demande si la Municipalité souhaite prendre la parole à ce stade.

**M. le Municipal Germain Schaffner**, prend la parole en répondant aux interrogations ainsi qu'aux 3 questions de M. le Conseiller en ces mots : (*pour rappel chaque question est mentionnée en préambule de la réponse*)

« Selon la procédure pour une interpellation, la Municipalité a la possibilité de répondre immédiatement ou au prochain Conseil. Vu le degré d'inquiétude généré par les cyberattaques qui ont touché plusieurs communes vaudoises ces derniers temps, la Municipalité juge plus opportun de répondre immédiatement. »

« Suite au dépôt de l'interpellation de M. Delabays lors du dernier Conseil, j'ai demandé au Service des finances et de l'informatique de préparer un projet de réponse écrite aux questions posées par l'interpellation. Nous avons travaillé ces réponses avec le plus grand soin, de telle sorte qu'elles soient suffisamment précises, tout en veillant à ne mentionner



aucune indication technique qui pourrait donner prise à des hackers potentiels, comme un nom de logiciel, un nom de programme ou tout élément susceptible d'être exploité de manière frauduleuse. Dans sa séance de lundi, la Municipalité a pu ainsi valider ces réponses dont je vais vous donner la teneur maintenant. »

**1. De vérifier si la commune d'Ecublens a été potentiellement victime d'une cyberattaque, mais aussi que les données collectées des habitantes et habitants d'Ecublens sont suffisamment sécurisées.**

**Réponse :** « Peu de temps avant le renouvellement complet des infrastructures « réseau et sécurité » au printemps 2021, la Commune a subi une attaque de faible importance. Les segmentations mises en place par l'hébergeur des données ont permis de contenir l'attaque. Les experts travaillant pour ledit hébergeur ont immédiatement pris les mesures utiles pour éviter toute propagation du virus. Les machines virtuelles ont ensuite toutes été scannées pour garantir qu'il ne restait pas une réplique dormante du virus et les flux sortants ont été analysés afin d'assurer qu'aucune donnée n'avait été piratée en vue d'une publication sur le « darknet ». Les données de la sauvegarde quotidienne j-1 ont été restaurées et l'activité a pu reprendre normalement. Aucune rançon n'a été payée et les frais de l'hébergeur ont été payés par l'assurance Cyber Risk souscrite auprès de la Bâloise. Cet incident a certes causé une interruption de l'activité durant 2 jours, mais il a aussi démontré la bonne réactivité de l'hébergeur en cas de situation d'urgence et le bon fonctionnement des systèmes de sauvegarde et de restauration des données.

Le renouvellement des infrastructures avait été planifié en été 2020 lors de l'élaboration du budget 2021. Les équipements actuellement en place répondent aux plus hauts standards de sécurité. Toutes les mesures sont prises pour réduire les risques d'attaques, mais le risque zéro n'existe pas. Concernant les données, elles bénéficient toutes des mêmes conditions de protection contre le piratage externe, qu'elles soient personnelles ou pas. Par contre, les données personnelles sont protégées par une gestion sélective des droits afin d'en limiter l'accès aux seules personnes habilitées. »

**2. D'examiner la possibilité d'effectuer un audit numérique interne, et éventuellement externe concernant la sécurité informatique de l'Administration communale.**

**Réponse :** « Un audit de sécurité a déjà été réalisé en automne 2019 par la société Séculabs SA domiciliée sur le campus de l'EPFL. Le test d'intrusion n'avait révélé aucune faille de sécurité au niveau des infrastructures. En complément, une formation des utilisateurs a été effectuée en 2018/2019. D'autre part, un nouvel audit de sécurité qui sera effectué par Seculabs est prévu au budget 2022. »

**3. A cette fin, de prendre contact avec l'Union des Communes vaudoises qui met à disposition les outils nécessaires visant à se prémunir des attaques informatiques et à sécuriser les données des administrés.**

**Réponse :** « L'UCV mène une campagne de sensibilisation et encourage les communes à obtenir la certification Cyber Safe décernée par l'Association Suisse pour le label de cybersécurité » en accordant un rabais de 20 % sur cette prestation aux communes membres. Le Service des finances et de l'informatique a déjà pris

l'initiative d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue d'obtenir cette certification. A cet effet, le Municipal en charge de l'informatique, le responsable informatique et le chef de service, ont rencontré le Secrétaire général de l'association mentionnée ci-dessus le 21 septembre 2021. L'objectif de cette réunion était de connaître tous les prérequis en vue de préparer l'audit de certification qui interviendra au printemps prochain. »

Monsieur le Municipal espère que les réponses de la Municipalité sont de nature à rassurer l'assemblée quant aux dispositions prises par le Service informatique pour se prémunir des risques de piratage. Le risque zéro n'existe pas, mais reste confiant, car le Service informatique a fait, et continue à faire, tout ce qui est nécessaire pour éviter que des données personnelles d'habitantes et d'habitants d'Ecublens ne se retrouvent sur le « darknet », comme cela a pu être le cas dans une commune de la Côte.

Et il aimerait encore ajouter que la petite équipe, formée du responsable de l'informatique, d'une employée et d'un apprenti, sous la direction éclairée du chef du service des finances et de l'informatique, est extrêmement compétente et fournit un travail remarquable. Il tenait à ce que cela soit dit.

**M. le Président** remercie Monsieur le Municipal Germain Schaffner et ouvre la parole sur la réponse de la Municipalité.

**M. le Conseiller Delabays** remercie M. le Municipal pour sa réponse complète et satisfaisante.

L'interpellation est close.

## **Point 9      Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Divers*.

**M. le Conseiller communal Charles Koller** souhaite revenir sur la discussion concernant le rôle de la CoFin en tant qu'ancien membre. Selon lui, il est important également que la CoFin se positionne sur la rentabilité du projet, c'est-à-dire les réflexions qui sont amenées à présenter le préavis en question. Il y a lieu de se positionner sur l'utilité d'un projet ou, par exemple, son taux d'occupation si l'on parle d'un accueil de jour par exemple. Il est donc important que la CoFin se pose toutes les questions de type financier des préavis qui lui sont soumis.

**M. le Conseiller communal Eric Darbellay** souhaite également donner son avis sur le rôle de la CoFin et abonde dans le sens des propos de M. le Conseiller Koller. Il est déçu que régulièrement le rôle de la CoFin soit rediscuté et que la Municipalité donne un avis différent sur ce rôle. Dans le préavis 2021/25, il lui semblait pertinent que la CoFin pose les questions complètes sur les sommes engagées car si une somme est passée à la trappe, il y a lieu de savoir si les contrôles mis en place sont efficaces. L'erreur est humaine mais il faut pouvoir comprendre les raisons des CHF 54'000.- supplémentaires à payer. La CoFin doit aussi se prononcer sur les ressources allouées à chaque département car selon lui, cela induit ensuite des comportements propres à cela.

**Monsieur le Conseiller communal Aitor Ibarrola** revient sur l'article du 23.10.2021 dans le journal 24 heures et intitulé « Le campus de Dorigny .. » et dont M. Ibarrola y voit une

sorte de plan directeur élaboré par l'EPFL et l'UNIL avec notamment un chapitre nommé « Zone d'extension ». A la fin de ce chapitre, un point l'a interpellé car il mentionnait « Des terrains à Ecublens près de la ferme de Bassenges et à St-Sulpice entrent aussi selon une répartition négociée avec les communes ». Au vue de cela et de ces potentielles discussions, est-il possible d'avoir un éclairage sur ces points ?

**Monsieur le Municipal Jean-Louis Radice** répond que cet article a aussi retenu son attention et que quelques éléments d'information peuvent être considérés comme maladroits sans aucune mauvaise intention. Concernant le terrain sur la commune d'Ecublens (il y en a aussi un sur Chavannes et un sur St-Sulpice). Monsieur le Municipal confirme que rien n'est acté contrairement à ce que pourrait laisser entendre l'article. La seule chose négociée, c'est une entrée en matière possible cas échéant. La difficulté de l'EPFL est qu'elle occupe une partie du territoire d'Ecublens et que tous ses terrains sont bâtis. Au vue des besoins futurs, et de la croissance des hautes écoles, des discussions ont été entamées pour le futur mais rien n'a été acté à ce jour. Ce n'est donc qu'une entrée en matière.

## **Point 11      Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur les :

**A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ÉCRITES :**

**PAS DE COMMUNICATIONS ECRITES**

**B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. le Municipal Germain Schaffner** répond à la question posée lors du dernier Conseil par Mme la Conseillère Anuta Pichon concernant des travaux à répétition au chemin de la Raye. Il y a deux raisons qui n'ont pas permis de faire coïncider ces deux étapes. La première partie concerne des travaux pour la STEP de Bussigny et des travaux d'urgence afin de se connecter au collecteur au bas du chemin de la Raye. Les travaux actuels concernent des fouilles en amont de ce chemin d'où l'impossibilité de coordonner ces travaux. Tous les travaux engagés sur notre commune peuvent faire l'objet d'une meilleure communication à la population et pour ceci tous les travaux seront annoncés sur le site de la commune. La commune interviendra aussi envers les mandataires externes afin qu'un panneau annonce le but et la durée des travaux.

**M. le Municipal Jean Cavalli** revient sur le préavis 2021/11 sur les mesures d'aide et de relance économique résultant de la pandémie de COVID19. Un crédit avait été alloué à la commune, tout d'abord de CHF 300'000.- pour la réalisation sous forme de bons d'achat afin d'aider les entreprises sises sur la commune mais également d'un crédit de CHF 200'000.- afin d'aider certaines entreprises en difficulté.

Ceci a été une réussite puisqu'à ce jour, au niveau des bons d'achat, il a été émis pour CHF 824'000.- de bons d'achat. L'opération s'arrêtera à l'épuisement du crédit de base qui aura permis de mettre en circulation des bons pour une somme de CHF 1'000'000.-. Vraisemblablement, ces bons seront tous achetés d'ici à fin novembre. Actuellement, les acquéreurs ont utilisé pour CHF 630'000.-, il y a donc encore presque CHF 200'000.- de

bons dans les tiroirs des acquéreurs de ces bons qui pourront les dépenser jusqu'à fin juin 2022. C'est donc une réussite.

L'autre volet, sont les CHF 200'000.- pour l'aide à fonds perdu aux entreprises dans le besoin. Durant l'été, douze demandes ont été étudiées, une a été refusée par manque d'information, les onze autres ont bénéficié d'aides pour un montant total de CHF 141'000.-, il reste donc CHF 59'000.- mais il n'y a pas de nouvelle demande en cours.

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

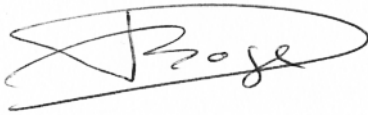
Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 25 novembre 2021, à 20h00**, dans le même auditoire.

La séance est close à 22h00.

Ecublens, le 4 novembre 2021.

Le Président



La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

1 - Voeu du PSIG

2 - Amendement du PLR+ID

**Concernant le placement de capitaux, le groupe PSIG aimerait déposer un vœu :**

Les capitaux placés dans des banques ou institutions ont des effets sur l'environnement, le climat et la société.

Certaines banques placent leur capital dans le secteur de l'énergie fossile, comme les forages pétroliers ou les mines de charbon tandis que d'autres investissent dans la production d'énergie issue de sources renouvelables (p. ex. solaire, éolienne ou hydraulique) et de ce fait soutiennent la transition énergétique.

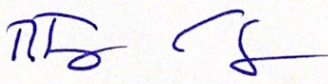
Lorsque les banques soutiennent des entreprises respectueuses du climat en leur accordant des crédits, elles exercent une influence positive sur la nature.

Par conséquent, le placement de capitaux dans des instituts éco-responsables peut permettre de réaliser des objectifs dépassant la simple finalité financière et d'agir en faveur de la nature et de la société.

Dès lors, il est primordial que la Commune prenne en compte la durabilité lors de ses placements.

**Le PSIG dépose le vœu suivant :**

Que les capitaux de la commune soient placés dans des établissements bancaires respectueux du climat et soutenant la transition énergétique

Signature: 



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 04.11.2021

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Le préavis 2021/24 demande que la Municipalité ait la compétence pour procéder à des acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 10'000'000.- au total sur la législature. Lors de la législature précédente, ce plafond était de 3'000'000.-.</p> <p>Certains membres de la Commission des finances ont contesté le relèvement de Fr. 3'000'000 à Fr. 10'000'000.- et ont proposé un amendement avec un plafond à Fr. 5'000'000.-, qui a été refusé, ce que nous regrettons. C'est pourquoi je dépose au nom du groupe PLR-ID un amendement devant ce Conseil, pour que cette somme soit limitée à Fr. 5'000'000.-, comme suit:</p> <p>MODIFICATION DU CHIFFRE 2. DES CONCLUSIONS DU PREAVIS 2021/24 - Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels d'immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières - Législature 2021-2026</p> <p>CONCLUSIONS</p> <p>2. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 5'000'000.- (cinq millions de francs) au total.</p>			
Nom, prénom : Reeb-Landry Frédérique			
Signature :			